

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 12 mars 2018, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour le futur centre de tri des matières recyclables, qui sera situé à l'intersection des rues Fairway et François-Lenoir, sur la partie supérieure du lot portant le numéro 2 437 119 du cadastre du Québec.

Cette dérogation a pour effet :

- De se soustraire à l'application de l'article 4.2.8.2 du règlement obligeant le remplacement de tout arbre abattu par la plantation d'un nouvel arbre de même espèce;
- De permettre un nombre de cases de stationnement inférieur à celui exigé par le règlement;
- De permettre trois (3) quais de chargement pour un bâtiment industriel, et ce, bien que le règlement prévoit un nombre maximal de deux (2) quais de chargement pour une superficie de plancher de 300 mètres carrés, mais ne dépassant pas 10 000 mètres carrés;
- De permettre l'installation d'un panneau solaire sur la partie supérieure d'une façade du bâtiment, et ce, bien que le règlement prévoit que tout capteur solaire doit être installé à plat sur le toit du bâtiment, ne pas faire saillie à ce toit et être localisé sur les parties du toit, autres que celles donnant sur les façades du bâtiment faisant face à une rue.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 22 février 2018.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

NOTICE is hereby given that at the regular sitting of March 12, 2018, at 7 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for a minor exemption to By-law number 2710 on zoning, for the future sorting center for recyclable materials, which will be located at the intersection of Fairway and François-Lenoir streets, on the upper part of the lot number 2 437 119 of cadastre du Québec.

This exemption would:

- Allow to exempt the project from the application of article 4.2.8.2 of the By-law requiring the replacement of any tree cut down by planting a new tree of the same species;
- Allow less parking spaces than required by the By-law;
- Allow three (3) loading docks for an industrial building, despite the fact that the By-law provides for a maximum of two (2) loading docks for 300 square metres of floor space, but no more than 10,000 square metres;
- Allow the installation of a solar panel on the upper part of a building facade, despite the fact that the By-law provides that all solar collectors must be installed flat on the roof of the building, must not extend over the roof and must be located on parts of the roof other than those facing a street.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this February 22, 2018.